

Image not found or type unknown



Arnaque de l'agence immobilière ?

Par **new74**, le **11/01/2011** à **14:55**

Bonjour,
Mon fils qui est en apprentissage, à louer un appartement par une agence immobilière
En plus du mois de caution, l'agence a exigé pour ses honoraires avant l'emménagement :
- 7.5 % du loyer annuel hors charges de la part du locataire (donc mon fils)
- 7 % ht du loyer hors charges de la part du propriétaire
En a t'elle le droit ? Si non, que pouvons nous faire ?
Un grand merci pour vos précieux conseils et pour votre aide...